



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2015**

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre-Val de Loire présidé par Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, s'est réuni le vendredi 9 octobre 2015 à 14h30 - en Salle n°31 à la Division des examens et des concours du Rectorat - 4, Rue Marcel Proust à Orléans.

Étaient présents :

- Danièle BOUDON	Représentant des parents d'élèves de l'enseignement privé - CNEAP Centre
- Jean-Michel BREGEON	Représentant les Directeurs d'EPLPFA
- Jean-Marie BROCHARD	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Philippe CALDAS	Représentant des personnels - établissements privés - SEP - CFDT
- Alain CHANTERAUD	Rectorat - DAEE - Représentant Madame le Recteur
- Frédéric CHASSAGNETTE	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Syivain FERAY	Représentant des personnels - établissements privés - SFOPE
- Rémi FIGUEIREDO	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Bruno FLEURANT	Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - FCPE
- Jean-Roch GAILLET	Directeur Régional - DRAAF
- Alain GIDELLE	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Gérard GUYON	Représentant de la Fédération des MFREO
- James MOREAU	Représentant les salariés de l'agriculture et des IAA - FGA-CFDT
- Olivier MAURIN	Représentant la Délégation Régionale du CREAP
- Frédéric MELIN	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Yveline MENORET	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Olivier MOREL	Représentant des parents d'élèves de l'enseignement privé - MFR
- Richard LE MOIGN	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- André PLANCHENAUT	Représentant de la Fédération des MFREO
- Marie-Evelyne PRADERE	Représentant le Chef du SREFAR
- Fabienne RAMBAUD-SEJOURNE	Représentant des personnels - établissements privés - SNEC - CFTC
- Martine RICO	Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - FCPE
- Christophe ROBERT	Représentant des personnels - établissements privés - CFDT - MFR
- Blandine TERRIER	Chambre d'Agriculture
- André THIMONIER	Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Blandine VERNHET	Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP
- Augustin ZELTZ	Représentant la Délégation Régionale de l'UNREP

Participants en qualité d'experts :

- Anne-Claire BONHOURE	Adjointe au Chef du Service Régional de la Formation et du Développement
- Marie-Thérèse DESCOMBES	Chambre Régionale d'Agriculture
- Séverine PASQUET	Conseil Régional
- Daniel PEZZIN	Chef du Service Régional de la Formation et du Développement
- Brigitte WOLPIN	Rectorat - DAAE

assistaient en qualité de suppléants ne prenant pas part au vote.

- Viviane ALAMICHEL	suppléant représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU
- Odile LETOURNEUR	suppléant représentant des personnels - établissements privés - SEP - CFDT

Monsieur Jean-Roch GAILLET ouvre la séance à 14h35 en souhaitant la bienvenue aux participants. Toutes les salles de la cité administrative Coligny étant indisponibles, il a sollicité le Rectorat pour tenir cette réunion. Il remercie Monsieur Alain CHANTERAUD d'accueillir exceptionnellement ce Comité régional de l'enseignement agricole dans ses locaux.

1. Installation du Comité Régional Enseignement Agricole

Monsieur GAILLET procède à l'installation du comité.

Monsieur Olivier MAURIN interroge sur un point de réglementation qui concerne la présence des membres suppléants alors que les titulaires sont présents.

Monsieur Daniel PEZZIN répond que la réglementation prévoit que les membres suppléants peuvent être présents alors que les titulaires le sont également. Dans ce cas, les membres suppléants ne sont pas comptabilisés dans le quorum et n'ont pas le droit de voter.

Monsieur GAILLET fait remarquer que la configuration des salles de réunion ne se prêtent pas à ce que tous les membres suppléants soient présents en même temps que les membres titulaires.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE rappelle que c'est un droit.

Madame Anne-Claire BONHORE suggère que dans ce cas la DRAAF en soit préalablement informée et dans des délais suffisants.

• Quorum

Monsieur GAILLET constate que le quorum fixé à 19 membres présents est atteint - 26 membres du CREA sont présents à l'ouverture de la séance, celle-ci peut donc être valablement tenue.

• Secrétariat de séance

Monsieur GAILLET indique que le secrétariat du comité est assuré par Madame Odile WILLEMETZ. Monsieur André THIMONIER et Monsieur Augustin ZELTZ acceptent d'assurer le secrétariat-adjoint de séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur GAILLET présente l'ordre du jour.

- ✓ approbation du procès-verbal du CREA du 28 Mai 2015
- ✓ résultats des examens session 2015
- ✓ bilan de la rentrée scolaire 2015
- ✓ préparation de la rentrée 2016 - présentation des demandes d'évolution des structures pédagogiques

Monsieur GAILLET indique qu'il n'a pas reçu de questions diverses. L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du procès-verbal du CREA du 28 mai 2015

Monsieur GAILLET demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du CREA du 28 mai 2015. Trois remarques portant sur l'orthographe des noms des membres du CREA sont formulées. Les corrections sont immédiatement apportées au document.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté en l'état.

4. Résultats aux examens - session juin 2015

Madame Anne-Claire BONHOURE présente les résultats aux examens à la session de juin 2015. Un document complet d'analyse des résultats aux examens - reprenant les chiffres par diplôme, par voie de formation et par établissement - a été transmis par courrier aux membres du CREA.

Elle fait part de quelques points saillants.

Le taux de réussite aux examens de la session de juin 2015 en région Centre pour l'ensemble des diplômés du Ministère de l'Agriculture est de 83,9%.

Ce taux global régional de réussite est stable par rapport à celui de juin 2014 mais reste inférieur de près d'un point aux résultats des examens au niveau national.

Ces résultats restent toutefois contrastés selon les diplômes et les voies de formation.

On constate une faiblesse récurrente des résultats en région en BTSA et dans une moindre mesure cette année, en Bac Technologique STAV.

Les disparités des résultats entre la voie scolaire et l'apprentissage sont importantes en BTSA (10 points) et en Bac Pro (8 points) et dans une moindre mesure, en CAPA (6 points).

Toutes ces remarques doivent être nuancées à la lumière des résultats par spécialité et/ou option des diplômes et au regard des effectifs concernés.

Le nombre de candidats inscrits à l'examen a diminué en particulier pour le Bac Pro et de manière plus limitée pour le BTSA. Cela est directement lié à la fin du phénomène de double-flux généré par la rénovation de la voie professionnelle.

Monsieur Richard LE MOIGN s'arrête sur l'analyse des résultats de l'examen du BEPA alors que cette certification intermédiaire a quasiment «disparu du paysage des diplômes».

Il met l'accent sur la difficulté que rencontrent les établissements d'organiser les épreuves de cette certification intermédiaire, en particulier pour ce qui concerne l'épreuve E2 qui demande de composer le jury en mobilisant - sans moyens - des enseignants d'autres établissements et des professionnels.

Il ajoute que les élèves qui n'obtiennent pas le diplôme du BEPA en 1^{ère} année de Bac Pro peuvent le repasser en classe de Terminale. Cela nécessite une bonne organisation au sein de la structure et engendre une charge de travail importante pour les équipes.

Il interroge sur l'intérêt de poursuivre cette certification intermédiaire.

Monsieur GAILLET comprend la charge de travail que cela génère pour les équipes mais rappelle qu'il s'agit d'une obligation de mise en œuvre.

Madame Martine RICO constate que les données des résultats aux examens ne sont pas sexuées, alors que les consignes interministérielles obligent à les communiquer.

Madame BONHOURE comprend l'intérêt de la demande. Elle propose que la DRAAF creuse le sujet pour voir ce qui est techniquement possible.

Monsieur CHASSAGNETTE confirme le propos de Madame RICO.

Madame RICO ajoute qu'il s'agit d'une directive interministérielle prise il y a quelques années par la Ministre, Déléguée aux droits des femmes.

Monsieur Jean-Marie BROCHARD relate l'importance que **les aménagements d'épreuves à l'examen** prennent désormais dans l'organisation matérielle/logistique et dans les compétences mobilisées.

Il conviendrait d'avoir les moyens d'accueillir dans les meilleures conditions les candidats en situation de handicap qui bénéficient d'un aménagement d'épreuves.

Les aménagements d'épreuves nécessitent de mettre à disposition un certain nombre de salles et de personnels de surveillants. Par ailleurs les accompagnateurs qui assurent les fonctions de lecteur-scripteur ou de secrétaire par exemple ont besoin de formation.

S'agissant des candidats en situation de handicap, il suggère qu'un travail soit réalisé avec le service examens et les établissements centre d'examens pour améliorer l'organisation des épreuves et le fonctionnement.

Monsieur GAILLET relate que les jeunes bénéficiant d'un aménagement d'épreuves représentent 8% des inscrits à l'examen. Ce chiffre a énormément augmenté ces dernières années.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'une analyse plus fine soit conduite au niveau national pour essayer d'anticiper davantage et sécuriser l'organisation des épreuves. Il insiste pour que cette difficulté de terrain soit mieux prise en compte.

Monsieur PEZZIN reconnaît que le service examens a conscience des difficultés de mise en œuvre de ces aménagements d'épreuves dans les centres d'examen.

Il rappelle cependant que l'organisation des examens est réalisée en inter-région et qu'il est parfois difficile d'anticiper davantage.

Il propose cependant de travailler avec les chefs d'établissement pour préfigurer le nombre de salles à rendre disponibles dans les établissements centres d'examen. Il faut aussi conjuguer avec la volonté de maintenir le plus grand nombre de jeunes en scolarité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

S'agissant de l'examen du Bac Pro, Monsieur CHASSAGNETTE demande que les résultats à l'examen du Bac Pro soient détaillés pour afficher les résultats « avant » l'épreuve de contrôle.

Il explicite son propos en précisant que si l'on ne peut que se satisfaire de la mise en œuvre d'une épreuve de contrôle en Bac Pro, on peut également s'interroger sur sa nature et son effet.

En ce qui concerne le décrochage des étudiants de BTS issus de Bac Pro, Monsieur CHASSAGNETTE souhaite que le chantier de l'accompagnement des étudiants issus de Bac Pro en BTS soit inscrit comme une priorité.

5. Point sur la rentrée scolaire 2015

Madame BONHORE présente ensuite la situation des effectifs à la rentrée scolaire 2015:

8 016 élèves et étudiants sont scolarisés dans l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire.

Les effectifs issus de l'enquête de rentrée sont stables aussi bien dans l'enseignement privé que public - avec une très légère augmentation de 0,3%.

Les effectifs sont répartis pour 44,4% dans l'enseignement agricole public et pour 55,6% dans l'enseignement agricole privé.

Les effectifs sont en hausse dans le Cher et l'Indre tandis qu'ils sont en repli dans le Loir-et-Cher.

Le nombre d'étudiants en BTS diminue de 3,3 % et les effectifs scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} progressent de 3,2 %.

Si l'on regarde la répartition par secteur d'activité, on remarque que 36,7% des élèves suivent une formation générale et technologique, alors que 63,3% sont scolarisés dans une filière professionnelle : les secteurs des services et de la production restent les plus prisés.

Madame Yveline MENORET corrige 2 erreurs de report des chiffres dans le document de présentation des effectifs.

Madame RICO s'enquiert de savoir si la tendance nationale à la diminution des effectifs dans l'enseignement privé se vérifie également en région Centre-Val de Loire, et quels moyens l'enseignement agricole public a-t-il développés pour être en capacité d'absorber le flux.

Elle impute cette baisse des effectifs dans l'enseignement privé aux situations financières des familles.

Monsieur PEZZIN explique que dans l'enseignement agricole, au niveau national comme en région, les effectifs de l'enseignement agricole privé sont globalement stables, voire en légère augmentation.

Monsieur André PLANCHENAUlt remarque que les difficultés financières des familles sont de plus en plus prégnantes. Les établissements scolaires privés constatent que le nombre de dossiers de bourses a augmenté. Cependant, il n'en lit pas une raison de baisse des effectifs.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette que l'enseignement agricole public ne soit pas en capacité d'absorber les demandes d'entrée en formation du fait de l'insuffisance de moyens.

Alors que la pression démographique est conséquente, les capacités d'accueil dans l'enseignement agricole public sont restées quasiment identiques à celles de la rentrée scolaire 2014 à l'exception de 32 places ouvertes en Bac Pro dans le secteur des productions agricoles.

Il rapporte que 24 classes supplémentaires de 2^{nde} GT ont été ouvertes dans les lycées de l'Education Nationale de la région.

Monsieur CHASSAGNETTE relate que des élèves n'ont pas pu être accueillis dans les formations professionnelles agricoles dans les établissements publics. Il mentionne le cas précis de 8 jeunes qui avaient demandé à intégrer un Bac Pro Productions Horticoles au LEGTA de Tours-Fondettes et qui ont dû être orientées à la fin de l'été vers le LPA de Blois.

Au LEGTA de Vendôme, ce sont des élèves entrants en 2^{nde} GT qui n'ont pu être accueillis faute de capacités d'accueil suffisantes.

Ce contexte est très difficile à accepter pour les jeunes et leurs familles, mais aussi à gérer pour les équipes des établissements.

Les demandes - 1^{er} vœu - d'entrée en formation dans l'enseignement agricole ont fortement progressé. Monsieur CHASSAGNETTE remarque cependant que les projections des effets démographiques sont différenciées selon les départements et que d'autres zones qui n'avaient pas été identifiées dans l'étude projective, notamment l'Indre, ont été touchées par un frémissement démographique.

Le SNETAP conteste une « contractualisation » de l'enseignement agricole public.

Monsieur CHASSAGNETTE signale que les représentants des personnels ont saisi le SRFD afin que les doublages soient assurés dans le cadre des seuils réglementairement prévus.

Il indique que les équipes pédagogiques réclament les moyens complémentaires qui doivent répondre à la réglementation.

Monsieur CHASSAGNETTE informe qu'un préavis de grève a été déposé pour la rentrée scolaire relatif à la suppression des enseignements facultatifs. Il explique qu'au cours de la négociation, la méthodologie d'attribution de ces enseignements facultatifs a été réexaminée et que représentants des personnels et SRFD se sont entendus pour que ces enseignements facultatifs ne soient pas une variable d'ajustement.

Monsieur CHASSAGNETTE invite à envisager dès à présent la question de l'accueil de ces jeunes en BTSA dans 3 ans compte-tenu de la poussée démographique à l'entrée en 2^{nde}. Si l'on ne peut que se réjouir d'avoir des jeunes à accueillir, il faut pouvoir répondre aux vœux d'orientation pour ne pas créer de frustrations et ne pas générer des orientations par défaut.

Monsieur CHASSAGNETTE mentionne également la baisse importante des moyens alloués à la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation alors que les effectifs concernés sont en constante augmentation.

En réponse, Monsieur GAILLET partage une partie des constats relevés par Monsieur CHASSAGNETTE.

Il rappelle cependant que dans le cadre d'une gestion fine des moyens, le système public n'a pas vocation à prévoir des places en réserve pour les élèves qui ne souhaiteraient plus poursuivre leur scolarité dans l'enseignement privé. Il ajoute que désormais, l'ajustement des moyens est réalisé de manière plus précise qu'auparavant.

Madame RICO considère qu'on ne peut pas avoir l'ambition de promouvoir l'élévation du niveau de diplôme et ne pas s'en donner les moyens en ouvrant des capacités d'accueil suffisantes dans l'enseignement public.

Elle indique que depuis plusieurs années, il est demandé de transposer un fonctionnement de type MFR - formation en alternance - dans l'enseignement public.

Monsieur BROCHARD remarque que si les effectifs ont légèrement progressé, la dotation en heures d'enseignement « DGH » a diminué. Les moyens pédagogiques ne sont pas suffisants.

Monsieur PEZZIN avertit que le calcul n'est pas si simple : il faut regarder de plus près la « DGH ciblée exclusivement au face-à-face élèves ». Celle-ci a progressé.

Monsieur PEZZIN indique qu'à la rentrée de septembre, aucun élève ne s'est trouvé sans solution. Il n'y a pas eu de situations de tension pour lesquelles des élèves n'auraient pas été affectés. Il constate que la pression aux inscriptions a été plus ressentie dans l'Indre et l'Indre-et-Loire que dans l'Eure-et-Loir et dans le Loiret contrairement aux projections des études.

S'agissant de la filière générale et technologique (2^{nde} GT et Bac S), Monsieur PEZZIN fait part du partenariat conduit avec les services académiques. Il note que l'augmentation des capacités d'accueil des jeunes en 2^{nde} GT dans les lycées de l'Education Nationale sur le secteur chartrain a été bien anticipée mais peut-être légèrement surévaluée.

En ce qui concerne la voie professionnelle et en particulier, la filière des productions agricoles, Monsieur PEZZIN explique que le SRFD a essayé d'être réactif pour desserrer les seuils de 4 classes de Bac Pro au LEGTA de Châteauroux et au LEGTA de Tours-Fondettes.

La DGER a suivi la demande de la DRAAF.

Au-delà des données chiffrées, Madame RICO estime qu'il conviendrait d'avoir sur ces points une discussion de fond pour fixer l'orientation et se donner une ligne de conduite.

On ne peut pas d'un côté lutter contre le décrochage, ambitionner pour que les jeunes aillent plus loin et d'un autre côté, ne pas s'en donner les moyens.

Elle apprécierait que l'enseignement public ait l'obligation d'accueillir les jeunes qui ne pourraient plus suivre leur scolarité dans l'enseignement privé. Elle n'accepte pas que l'on puisse tenir le discours du « on fait avec ce que l'on a ».

Monsieur GAILLET rappelle qu'on ne peut comparer l'enseignement agricole et l'éducation nationale en matière d'élasticité des structures. S'il y a une explosion démographique dans un secteur où il y a peu d'établissements, alors l'enseignement agricole public ne serait pas en mesure de réagir.

Il ajoute qu'en sa qualité de DRAAF, il se doit de faire avec les moyens qui lui sont octroyés et dans un cadre pour lequel il n'y a pas de « réserve » possible. Il comprend que cela puisse sembler rigide mais il signale qu'au Ministère de l'Agriculture, l'enseignement agricole est le seul secteur dans lequel les postes budgétaires ne sont pas impactés par une réduction du nombre d'emplois budgétaires. Ceux-ci sont prélevés sur les autres missions et les autres services qui fonctionnent avec des moyens contraints laissant apparaître des tensions.

Monsieur MAURIN souhaite réagir aux propos tenus selon lesquels il y aurait une baisse des effectifs dans l'enseignement privé liée à des raisons financières qui conduiraient les familles à choisir l'enseignement public.

Il retrace le contexte de la rénovation de la voie professionnelle qui a entraîné une augmentation forte des effectifs liée au phénomène du double-flux.

Les établissements privés sont confrontés comme d'autres à des problématiques sociales et sociétales. Pour autant, il n'a pas l'impression que la variation des effectifs dans l'enseignement agricole privé soit due aux problèmes financiers que pourraient rencontrer les familles.

Monsieur PLANCHENAUULT évoque des inscriptions tardives de jeunes qui étaient inscrits sur les listes d'attente de la procédure Affelnet dans des formations et des établissements de l'enseignement agricole public. Il regrette que l'information d'une alternative dans l'enseignement agricole privé sur les mêmes zones géographiques n'ait pas été donnée aux familles.

Monsieur CHASSAGNETTE considère que si les familles se sont tournées en premier lieu vers un établissement public, il faut leur proposer avant tout des solutions de reclassement dans l'enseignement public.

Monsieur CHASSAGNETTE s'inscrit en faux par rapport aux propos de Monsieur GAILLET et de Monsieur PEZZIN : tous les élèves qui demandaient à entrer en formation dans l'enseignement agricole public n'ont pas pu être accueillis selon leurs vœux d'affectation.

Certes, à la fin de l'été, une solution a été trouvée mais celle-ci n'est pas satisfaisante car elle ne prend pas forcément en considération le projet personnel du jeune.

Il redit combien - au plan humain - ces situations sont extrêmement difficiles à vivre pour les familles et les équipes.

Si des moyens supplémentaires avaient été accordés, les établissements d'enseignement agricole publics auraient pu accueillir plus de jeunes qui demandaient à y entrer.

Monsieur CHASSAGNETTE concède qu'il y a eu quelques ajustements sur les filières professionnelles. Pourtant, il constate que pour d'autres, comme celle de la filière « cheval », près de 160 demandes sont formulées pour une capacité d'accueil de 16 places. Les jeunes se sont donc tournés vers les lycées privés.

Monsieur CHASSAGNETTE évoque également la problématique de la filière horticole pour laquelle il n'y a pas eu de réajustement alors que le secteur est en tension et qu'il y avait des demandes d'affectation.

Il revendique le constat de la difficulté de l'enseignement agricole à répondre à la poussée démographique.

Monsieur GAILLET redit que dans le contexte de contrainte budgétaire, il n'y a pas d'autre souplesse possible qu'une utilisation optimale des moyens disponibles.

Madame RICO demande combien de jeunes ont été refusés à l'entrée en formation dans l'enseignement agricole public.

Monsieur PEZZIN répond qu'il ne peut pas mesurer le nombre de refus. Les listes d'affectation sont très volatiles : si elles sont pléthoriques au 20 juin, elles dégonflent rapidement car les familles développent des stratégies d'affectation.

Monsieur MAURIN appuie cette remarque en indiquant que les jeunes peuvent être inscrits dans plusieurs établissements avant la rentrée puis font un choix. Par ailleurs, les jeunes sécurisent aussi leur inscription en lycée tout en recherchant un apprentissage.

Madame RICO interroge sur le nombre de jeunes qui auraient été « perdus » dans ce labyrinthe. Le travail conduit dans le cadre du décrochage enjoint à travailler à l'unité près. Il convient également de mieux connaître les projets professionnels pour ne pas gâcher les orientations.

Elle invite à étudier comment affiner pour anticiper les situations et voir sur quels leviers agir.

Elle ajoute que les moyens suffisants pour accueillir les jeunes dans l'enseignement public doivent être mobilisés et ajustés.

Mentionnant le décrochage potentiellement plus important des étudiants de BTSA issus de Bac Pro, Monsieur BROCHARD demande à ce qu'une réflexion soit conduite pour que les dédoublements ne concernent pas uniquement les disciplines techniques. En effet, les étudiants auraient besoin de bénéficier d'un accompagnement plus individualisé dans les matières générales, aussi.

S'agissant du BTSA, Monsieur PEZZIN expose les difficultés de recrutement dans les classes BTSA pour lesquelles le potentiel d'accueil est supérieur aux demandes.

Les étudiants issus de Bac Pro représentent globalement selon les spécialités du BTSA entre 30% et 40% des effectifs. Les outils techniques ne sont pas suffisamment performants pour mesurer si le décrochage entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année du BTSA concerne plus particulièrement les étudiants issus de Bac Pro plutôt que ceux issus de la filière générale et technologique.

Il a le sentiment que les étudiants issus de Bac Pro réussissent autant que les autres si l'on considère leur progression sur la complétude du cycle de formation - même si parfois la réussite à l'examen n'est obtenue qu'après une année supplémentaire pour terminer le cycle.

Il accorde que l'on pourrait mieux faire dans l'accompagnement des jeunes au cours de la 1^{ère} année de BTSA.

Monsieur CHASSAGNETTE reprend ses propos en précisant que s'il estime que les capacités d'accueil ne permettent pas d'absorber le flux des demandes d'entrée en formation dans l'enseignement agricole public, il n'a pas dit pour autant que les moyens attribués pour le fonctionnement des classes ouvertes étaient insuffisants.

Il considère qu'au regard des éléments de pression démographique et d'un très bon taux d'insertion professionnelle des jeunes formés dans l'enseignement agricole, le Ministre pourrait être entendu dans le cadre des arbitrages budgétaires en vue d'augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement agricole public.

En ce qui concerne l'aide aux élèves en difficultés et l'individualisation qui sont le cœur de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle, on ne peut que déplorer que les enveloppes se restreignent alors que les effectifs concernés augmentent.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que le projet stratégique de la DGER a pointé la nécessité d'accompagner les étudiants issus de Bac Pro de manière individualisée. Mais comment le mettre en œuvre quand les moyens attribués dans le cadre de ces dispositifs d'individualisation sont plus maigres ?

Monsieur CHASSAGNETTE considère par ailleurs que le redoublement a également un coût.

Monsieur GAILLET indique qu'en sa qualité de DRAAF, il n'a de marge de négociation qu'au moment du dialogue de gestion du BOP 143 qu'il faut construire dans le cadre de l'application d'un schéma national.

Madame RICO interroge sur les chiffres des effectifs analysés sous l'angle de la mixité. On peut en effet observer des chiffres extrêmes entre filles et garçons sur les filières « services » et « agroéquipement ». Elle s'enquiert de connaître les actions conduites par les établissements pour faire changer la donne auprès des jeunes, des familles et également de la profession.

Monsieur PEZZIN est conscient de cet état de fait qui est différencié selon les secteurs d'activité et les niveaux de formation.

Madame BONHORE indique que la DRAAF est signataire de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif et que les équipes mettent en œuvre des projets éducatifs portant sur la mixité dans les choix d'orientation.

Monsieur GAILLET cite également le travail partagé avec la Chambre d'agriculture pour faire bouger les lignes de schémas souvent profondément ancrés.

Madame RICO suggère de travailler à faciliter également la mixité dans les recherches de stage.

6. Carte des formations - Evolution des structures pédagogiques - rentrée 2016

Monsieur PEZZIN fait un bref rappel des modalités de mise en place de la carte des formations depuis l'application de la loi dite « Peillon » de juillet 2013 qui donne désormais une compétence partagée Etat et Conseil Régional sur l'élaboration de la carte des formations professionnelles par la voie scolaire. Il précise que la DRAAF a compétence sur la carte des formations générales et technologiques.

Le pilotage et la décision sur la carte des formations par apprentissage relèvent exclusivement du Conseil Régional.

Monsieur PEZZIN ajoute que quelques diplômes relevant du Ministère de l'Education Nationale - formation professionnelle et/ou formations générales et technologiques - peuvent être développées dans des établissements scolaires sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Selon les diplômes concernés, la décision appartient soit au Rectorat de manière stricte, soit de manière partagée au Rectorat et au Conseil Régional.

La carte des formations est élaborée en concertation entre le Conseil Régional et les autorités académiques - DRAAF et Rectorat.

Les autorités académiques procéderont ensuite à la mise en œuvre de l'évolution des structures pédagogiques - selon les moyens attribués - dans l'ordre de priorité qui aura été défini lors des instances de concertation et voté par les élus.

Monsieur PEZZIN commente le calendrier resserré et anticipé des instances de concertation - Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) et Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) - dû aux élections régionales de décembre 2015.

Madame Séverine PASQUET précise que les élus procéderont au vote lors de la commission permanente du 19 novembre 2015 - après avis du CREA, du CAEN et du CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles).

Monsieur CHASSAGNETTE ne comprend pas pourquoi les documents de travail qui seront étudiés lors du CAEN du lundi 12 octobre 2015 ne font pas apparaître les mêmes formations que pour le CREA. Il cite par exemple la demande d'ouverture d'un CAP Fleuriste au LPA de Blois qui ne figure pas sur les documents préparatoires du CAEN.

Monsieur PEZZIN signale que la totalité de la liste des demandes d'évolution de structures pédagogiques présentées par les établissements n'est pas priorisée. Le CREA va se prononcer sur une liste limitée de propositions établies conjointement par le Conseil Régional et la DRAAF.

Madame PASQUET explique que le document de travail présenté en CAEN sera celui qui conduira à la priorisation soumise au vote des élus.

Monsieur GAILLET propose d'examiner les documents présentés pour ce CREA et de procéder à une modification si nécessaire des documents du CAEN.

Un document de présentation des demandes d'évolution des structures pédagogiques modifié par rapport aux documents transmis par courrier est communiqué aux membres du CREA.

× Evolution des structures pédagogiques - formations professionnelles - enseignement agricole public - rentrée 2016

Monsieur PEZZIN annonce qu'une demande d'ouverture de formation a été ajoutée dans la liste récapitulative de la rentrée scolaire 2016. Il s'agit de l'ouverture d'une section de 2^{nde} Pro en vue du déploiement d'un Bac Pro CGEA Cultures au LEGTA de Tours-Fondettes.

Il expose que cette demande fait suite à la décision de fermeture d'une classe spécifique dite "prépa-BEPA". Cette décision a été notifiée à l'établissement par la DGER fin juin.

Dans une logique de gestion des moyens, l'établissement a demandé à pouvoir les redéployer. C'est dans ce cadre exceptionnel, que la demande sera analysée par le CREA.

Monsieur PEZZIN ajoute que l'établissement a formulé une autre demande d'ouverture de formation : une classe post-BTSA préparatoire au concours d'entrée C dans les grandes écoles du Ministère de l'agriculture. Il informe que cette demande sera étudiée pour la rentrée scolaire 2017.

Monsieur CHASSAGNETTE ne comprend pas la position du Chef du SRFD qui lui semble contraire à ce qui a été échangé lors du CTREA du 2 octobre 2015.

Il rapporte que Monsieur PEZZIN s'était engagé à transmettre le dossier de la 2^{ème} demande (classe post-BTSA) du LEGTA de Tours-Fondettes à la DGER - en vue de la préparation de la rentrée scolaire 2016.

Monsieur PEZZIN confirme que la DRAAF vient de recevoir un dossier de demande d'ouverture de la classe post-BTSA. Il précise cependant qu'il s'est engagé en CTREA à ré-examiner ledit dossier mais pas à le présenter pour la rentrée 2016.

Il explique que la demande d'ouverture d'une classe post-BTSA relève d'un enjeu national et que la décision de l'ouverture d'une telle classe appartient à la DGER.

Au regard de cet ajout tardif d'un dossier supplémentaire à l'examen du CREA, Monsieur Gérard GUYON demande la réintégration de la demande d'ouverture d'une classe de Terminale Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation à la MFR d'Azay-le-Rideau. Ce dossier fait l'objet de demandes récurrentes depuis plusieurs années.

Monsieur CHASSAGNETTE objecte que la situation du LEGTA de Tours-Fondettes est particulière dans la mesure où l'arbitrage du Ministre conduisant à la fermeture de la classe prépa-BEPA a été pris fin juin.

Les équipes se sont alors mises au travail pour réfléchir au redéploiement des moyens (1 500 heures). Des propositions ont été validées par le Conseil d'Administration de l'établissement et les dossiers transmis à la DRAAF.

Monsieur CHANTERAUD se déclare gêné par cette situation.

S'il en comprend le caractère exceptionnel, il rappelle la lettre de cadrage signée début février 2015 conjointement par le Rectorat, la DRAAF et le Conseil Régional qui a fixé un calendrier de dépôt, d'analyse et de validation des demandes d'évolution des structures pédagogiques.

La date butoir de dépôt des dossiers était fixée au 23 avril 2015.

Il ajoute que le CAEN se tenant dans les jours qui suivent le CREA, il n'est pas possible pour les services de se réunir pour étudier les demandes.

Monsieur GIDELLE redit le caractère exceptionnel de la situation. En effet, au 23 avril 2015, il était entendu que la classe spécifique prépa-BEPA était reconduite.

Monsieur CHASSAGNETTE précise que la formation post-BTSA n'est pas soumise à l'avis du Conseil Régional puisque la décision relève du niveau national. Il lui semble cependant normal que le Conseil Régional et le Rectorat soient informés de cette demande d'ouverture.

Monsieur PEZZIN liste ensuite les priorités proposées d'évolution des structures pour l'enseignement agricole public.

- × **Priorité n° 1**
ouverture d'une section de 8 élèves de 2^{nde} Pro « Productions Végétales et Agro-équipement - EP3 Conduite des cultures » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro CGEA Cultures au LEGTA de Tours-Fondettes.
- × **Priorité n° 2**
ouverture d'une classe de 16 élèves de 2^{nde} Pro « Nature, Jardin, Paysage, Forêt - EP3 Travaux Paysagers » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers - au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
- × **Priorité n° 3**
ouverture d'une classe de 16 élèves de CAPa Jardinier-Paysagiste au LEGTA de Châteauroux. Dans le cadre de cette ouverture, il y aura redéploiement de moyens par la baisse à 24 places de la capacité d'accueil (32 places actuellement) en Bac Pro Aménagements Paysagers.

Monsieur GUYON interroge dans ces conditions sur l'ouverture d'une 2^{nde} Pro « Productions Végétales et Agro-équipement - EP3 Conduite des cultures » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro CGEA Cultures formulée depuis plusieurs années par la MFR du Val de l'Indre.

Il précise que cet établissement a motivé l'opportunité d'offrir la double compétence du Bac Pro CGEA Cultures et Elevage. Par ailleurs, cette ouverture serait réalisée sans aucun moyen supplémentaire, les MFR étant contraintes au niveau national par une enveloppe globale de 205 millions d'euros.

Monsieur PEZZIN annonce que pour la rentrée scolaire 2016, le Bac Pro CGEA système à dominante Cultures et système à dominante Elevage sera rénové pour introduire la dimension « agro-écologie ». L'objectif est également de répondre à la demande de la profession agricole en offrant aux jeunes formés une polyvalence sur les 2 champs de compétences. Ainsi, un tronc commun sera mis en œuvre en 2^{nde} Pro « productions végétales » et « productions animales ».

Madame RICO demande comment ces 3 priorités ont été définies et pourquoi se limiter ainsi.

Monsieur PEZZIN répond qu'il n'est pas utile de classer toutes les demandes formulées par les établissements. Il explique que plusieurs facteurs président à la décision de classer une formation. Chaque établissement réalise un travail de prospective. En effet, la carte des formations professionnelles doit assurer la cohérence de l'offre en tenant compte des réalités économiques et les taux de pression à l'entrée en formation, notamment.

Madame RICO est étonnée que l'accent ne soit pas mis sur des formations à orientation « bois », « développement durable », « agriculture biologique ». Il est nécessaire de faire connaître les métiers de ces filières qui se développent et d'anticiper pour répondre à une demande croissante en emploi qui correspond également à une orientation politique régionale.

Elle fait remarquer par ailleurs, la nécessité de soutenir des filières qui peuvent mal recruter aujourd'hui mais qui sont des filières d'avenir.

Monsieur PEZZIN explique que la DRAAF est attentive et bienveillante pour les formations de la filière « bois-forêt » - du niveau V à II, au regard de l'emploi dans la filière.

S'agissant de l'agriculture biologique, il n'y a pas de formation spécifique car il s'agit d'une approche thématique transversale présente dans tous les référentiels de formation. Les espaces d'autonomie pédagogique permettent aux établissements de mettre en œuvre des enseignements et des projets pédagogiques intégrant la dimension Agriculture biologique, Agro-écologie, Agriculture durable.

Monsieur CHANTERAUD prie de bien vouloir excuser son départ car il a d'autres obligations professionnelles. Avant de partir, il souhaite cependant faire part de quelques remarques sur la façon de travailler à l'élaboration de la carte des formations.

Il n'est pas satisfait que des demandes supplémentaires puissent être intégrées au dernier moment, alors qu'un travail commun est conduit en partenariat - Conseil Régional, Education Nationale et DRAAF - selon un calendrier défini conjointement.

Il lui semble difficile de travailler sur ces dossiers d'ici le CAEN. Il s'engage cependant à échanger avec Madame le Recteur sur ce point.

Il comprend cependant les enjeux pour l'avenir des jeunes, notamment dans le lien avec l'emploi et l'insertion professionnelle.

Monsieur BROCHARD interroge sur une projection de la dotation horaire de la nouvelle carte des formations.

Monsieur PEZZIN expose qu'il n'est pas possible de répondre à la question de la DGH aussi rapidement. Il faut avoir à l'esprit le déploiement sur 2 ou 3 années des formations ouvertes en année n. Il précise par ailleurs que les 1 500 heures libérées par la fermeture de la classe prépa-BEPA ne constituent pas une sorte de capital pour plusieurs années.

Monsieur CHASSAGNETTE donne l'avis des représentants des personnels - SNETAP sur les autres demandes d'évolution des structures pédagogiques présentées par les établissements et qui n'ont pas été classées dans les priorités.

Le SNETAP se montre très favorable au projet d'ouverture

- d'un BTSA Technico-commercial « Vins et Spiritueux » au LPA d'Amboise.

- d'un CAP Fleuriste au LPA de Blois. Il précise que l'établissement a conduit une réflexion avec les services académiques et le Conseil Régional sur l'opportunité de cette formation.

Monsieur PEZZIN indique que la DRAAF soutient l'établissement dans le projet notamment dans les échanges conduits avec le Rectorat et la profession.

Madame PASQUET explique que le Conseil Régional considère ce dossier comme intéressant mais pas suffisamment abouti pour envisager une ouverture à la rentrée 2016.

Monsieur GIDELLE interroge sur les poursuites des formations ayant fait l'objet d'une ouverture à la rentrée 2014 et 2015.

Madame BONHORE confirme que tous les cycles de formations ouverts à la rentrée 2015 seront poursuivis et complétés à la rentrée 2016.

Il s'agit pour l'enseignement agricole public - de la classe de Terminale Bac Pro Technicien Conseil Vente en alimentation - option vins et spiritueux au LPA de Chambray-lès-Tours.

Monsieur ZELTZ intervient sur l'ouverture d'une 2nde Pro « Nature, Jardin, Paysage, Forêt » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers au LEGTA de Chartres-La Saussaye.

Il rappelle que cette formation est dispensée dans un établissement privé proche et marque le risque de concurrence même si le profil des jeunes accueillis au LHPP La Loupe est un peu différent.

Madame PASQUET liste ensuite les priorités retenues par le Conseil Régional pour les formations en apprentissage dans les CFA publics.

- × un avis favorable a été donné par les services techniques du Conseil Régional en vue de l'ouverture d'un BP REA orientation Agriculture Biologique au CFA du Loir-et-Cher.
 - × un avis favorable a été donné par les services techniques du Conseil Régional en vue de l'ouverture d'un BTSA Agronomie-Productions Végétales au CFA du Loiret.
- × **Evolution des structures pédagogiques - formations professionnelles - enseignement agricole privé - rentrée 2016**

Monsieur PEZZIN présente le classement des 3 priorités d'ouverture de formations professionnelles - à la rentrée scolaire 2016 - pour l'enseignement agricole privé :

- × **Priorité n° 1**
ouverture d'une classe de 2nde Pro « Productions Végétales et Agro-équipement - EP3 Agro-équipement » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Agro-équipement à la MFR du Val de l'Indre de Sorigny.
- × **Priorité n° 2**
suppression de la limitation du seuil en CAPa SAPVER - Services d'aide aux personnes et de vente en milieu rural à la MFR du Pithiverais.
- × **Priorité n° 3**
ouverture d'une section de CAP Maintenance de matériels de parcs et jardins au LHPP Notre-Dame La Loupe. Ce diplôme relève du ministère de l'Education Nationale.

Monsieur MAURIN demande que le projet d'ouverture d'un CAPa SAPVER - Services d'aide aux personnes et de vente en milieu rural déposé par le LEAP de Nermont soit retiré de la liste. En effet, ce projet n'a pas reçu l'aval de la fédération régionale CNEAP.

La réflexion n'est pas suffisamment avancée sur la filière services au sein de la fédération, notamment au regard de la concurrence entre établissements de la région Centre-Val de Loire et de la région Pays-de-la-Loire.

Madame BONHORE confirme que tous les cycles de formations ouverts à la rentrée 2015 seront poursuivis et complétés à la rentrée 2016.

Pour l'enseignement agricole privé, il s'agit de la classe de Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers au LHPP Sainte Jeanne d'Arc de Loches.

Madame PASQUET liste les projets d'évolution des structures pédagogiques retenus pour les formations en apprentissage dans les CFA privés.

- × un avis favorable a été donné par les services techniques du Conseil Régional en vue de l'ouverture d'un CAPa SAPVER - Services d'aide aux personnes et de vente en milieu rural au CFA Régional des MFR - site de la MFR de Bourgueil.
- × un avis favorable a été donné par les services techniques du Conseil Régional en vue de la fermeture du BPA Travaux de la production animale à la MFR de Saint Firmin des Près. Un avis réservé a été rendu pour l'ouverture d'un titre professionnel de technicien agricole de niveau IV.
- × un avis favorable a été donné par les services techniques du Conseil Régional en vue de l'ouverture d'un BTS « systèmes numériques - option informatique et réseaux » porté par le CFSA de l'AFTEC sur le site du LEAP de Nermont.

Madame PASQUET rappelle que tous les CFA ont reçu une information sur les orientations des services techniques du Conseil Régional début juillet.

Il s'agit d'un avis qui ne présage pas de la décision issue du vote des élus.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque que l'ouverture du BTS Systèmes numériques au LEAP de Nermont semble déjà autorisée si l'on en croit les articles de presse.

Madame PASQUET répond que dans l'immédiat, aucune des demandes d'ouverture n'a été validée pour la rentrée 2016. Les élus procéderont au vote fin novembre 2015.

Monsieur MAURIN confirme que l'ouverture de cette formation semble extrêmement politique dans un contexte électoral.

En préliminaire, Monsieur GUYON informe que depuis 2 rentrées scolaires consécutives 2014 et 2015, la fédération « MFR - rythme approprié » n'a pas bénéficié d'ouvertures de formations. Il remarque que l'enseignement agricole privé représente 50% des effectifs et qu'il serait judicieux d'équilibrer les ouvertures entre l'enseignement agricole public et les différentes familles de l'enseignement agricole privé.

Monsieur GAILLET répond qu'il comprend l'insatisfaction que les décisions peuvent susciter dans chacune des composantes de l'enseignement agricole. Il précise que l'analyse de l'opportunité des ouvertures de formation n'est pas réfléchie dans le cadre d'un équilibre déterminé par le poids des effectifs de chacune des fédérations du privé et du public.

Monsieur GUYON demande que les modalités de déploiement des formations soient précisées : l'ouverture d'une 2nde Pro « Productions Végétales et Agroéquipement » à la MFR du Val de l'Indre de Sorigny à la rentrée 2016 intègre bien l'ouverture de la classe de 1^{ère} Bac Pro Agroéquipement à la rentrée 2017 et de la classe de Terminale Bac Pro à la rentrée 2018.

Monsieur PEZZIN le confirme.

Monsieur GUYON est surpris de voir apparaître en priorité n°2 la suppression de la limitation du seuil en CAPa SAPVER - Services d'aide aux personnes et de vente en milieu rural à la MFR du Pithiverais. En effet, il n'y a pas de seuil contractualisé par classe en MFR. Cette décision ne peut s'apparenter à une décision d'ouverture de formation.

Monsieur CHASSAGNETTE n'a pas de remarques particulières à formuler sur le classement des propositions d'ouverture de formations dans l'enseignement agricole privé.

Il comprend les frustrations des établissements dont les demandes de formation n'ont pas été retenues. Cependant, il ne cautionnerait pas un raisonnement qui consisterait à calculer les ouvertures au prorata des effectifs.

Il indique que le rapport enseignement agricole public et enseignement agricole privé est déséquilibré en région Centre-Val de Loire depuis de nombreuses années et que les ouvertures de ces dernières années ont permis un léger rattrapage de l'enseignement agricole public.

Avant de prendre part au vote, Monsieur BROCHARD remarque la demande d'ouverture d'un BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux à la MFR d'Azay-le-Rideau.

Il alerte sur le nombre important de BTSA DATR ouverts en France et sur les difficultés de recrutement que les établissements rencontrent.

Monsieur GAILLET ne souhaite pas lancer le débat sur ce sujet. Il invite à être prudent et de ne pas stériliser une analyse à la seule lumière d'une interprétation des chiffres nationaux sans prendre en considération les besoins du territoire au niveau local.

x Evolution des structures pédagogiques - formations générales et technologiques - rentrée 2016

Monsieur PEZZIN présente le classement des priorités d'ouverture de formations générales et technologiques - à la rentrée scolaire 2016.

**x Priorité n° 1
ouverture d'un enseignement d'exploration « biotechnologie » en 2nde GT au LEGTA de Chartres-La Saussaye.**

Monsieur ZELTZ approuve cette orientation qui trouve une réelle opportunité dans le bassin chartrain.

Monsieur CHASSAGNETTE milite pour le classement de l'ouverture d'une 3^{ème} classe de 2nde GT organisée autour d'une section européenne - au LEGTA de Vendôme. Il rappelle les conditions du gel et de la fermeture d'une classe de 2nde GT dans cet établissement il y a 5 ans. L'intérêt et l'originalité de la section européenne n'est plus à démontrer et la demande dans le bassin vendômois est forte.

Monsieur CHASSAGNETTE déplore que l'ouverture de la classe post-BTSA au lycée de Tours-Fondettes ne soit pas listée dans les priorités pour la rentrée 2016. S'il le faut le SNETAP apportera le dossier directement à la DGER.

Monsieur PEZZIN répond qu'il transmettra le dossier à la DGER mais qu'il ne souhaite pas retenir le dossier dans le cadre de la rentrée 2016

Monsieur GUYON marque sa déception de ne pas voir figurer la classe de 1^{ère} Bac Technologique STAV à la MFR de Tours-Val de Loire.

En contrepartie, il souhaiterait remplacer la suppression de la limitation du seuil en CAPa SAPVER - Services d'aide aux personnes et de vente en milieu rural à la MFR du Pithiverais qu'il ne considère pas comme une ouverture contre le classement de la 1^{ère} STAV à la MFR de Tours-Val de Loire.

Il rappelle le contexte de la fermeture du Bac Pro Bio-Industrie de Transformation : la MFR de Tours Val de Loire a fermé progressivement le Bac Pro Bio-Industries de Transformation dans le but de mettre en place le Bac Technologique STAV. La classe de 2nde Générale et Technologique ayant été ouverte, la logique du déploiement voudrait que le Bac Technologique STAV le soit également.

Il indique qu'actuellement, les jeunes recrutés en 2nde GT ne peuvent continuer leur scolarité dans l'établissement faute de structure pédagogique.

Il ajoute que cette ouverture n'a pas d'incidence financière pour l'Etat.

Monsieur GUYON ne comprend pas la position de la DRAAF et demande de reconsidérer le classement des priorités.

Monsieur PEZZIN confirme que la formation de STAV à la MFR de Tours-Val de Loire n'a pas été retenue dans la liste des priorités.

Il comprend la cohérence du cycle 2nde GT et Bac défendue par Monsieur GUYON tout en rappelant que la classe de 2nde GT est une classe de détermination. Elle n'est pas strictement une classe préparatoire au Bac STAV.

Il informe que la DGER a mis en place un dispositif d'évaluation des formations générales et technologiques dispensées par alternance.

Ainsi la DRAAF préfère attendre le positionnement national sur la poursuite des formations de la filière générale et technologique par alternance avant de prendre une décision.

Monsieur GUYON s'appuie sur les dispositions de l'article L813-2 du code rural qui précise que toutes les formations qui relèvent de la compétence du Ministère de l'agriculture peuvent être dispensées en alternance par les MFR.

Dans ces conditions, pourquoi les formations générales et technologiques - 2nde GT, Bac Technologique STAV - feraient-elles exception ?

Monsieur GUYON ajoute qu'au niveau national, d'autres MFR proposent ces formations et que les familles ont le droit de choisir un enseignement par alternance.

Monsieur CHASSAGNETTE réagit à cette remarque. La classe de 2^{nde} GT n'est pas une formation du Ministère de l'agriculture.

Il redit l'opposition du SNETAP à l'ouverture d'une classe de 2^{nde} GT en alternance, position qu'il a eu l'occasion de développer à plusieurs reprises dans cette instance.

Il fait référence à un rapport de l'Inspection de l'enseignement agricole qui demandait, il y a quelques années déjà, de mettre un terme au développement de formations générales et technologiques en alternance.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend l'insistance de Monsieur GUYON.

Il rapporte pourtant qu'au moment de l'ouverture de la 2^{nde} GT, Monsieur François PROJETTI ne s'était pas engagé à déployer ensuite un Bac Technologique STAV.

Monsieur GUYON dit que pourtant, à l'époque la demande portait déjà sur un Bac Technologique STAV. Il redit la légalité de cette ouverture au regard des dispositions du code rural.

Monsieur BROCHARD remarque les faibles taux de réussite à l'examen du Bac STAV préparé en MFR.

Monsieur MAURIN rapporte qu'il entend dans les CREA des régions qu'il a en charge les mêmes questions concernant la légitimité d'un enseignement général et technologique en alternance discutées. Il conviendrait que la DGER se positionne de manière claire.

Monsieur PEZZIN confirme que la DRAAF attendra la position de la DGER avant de prendre une décision sur le Bac Technologique STAV de la MFR de Tours-Val de Loire.

Monsieur GUYON interroge sur la possibilité d'une décision d'ouverture en cours d'année, en dehors du calendrier classique de notification des ouvertures de formation.

Monsieur GAILLET répond que nous nous trouvons face à un débat de fond qui doit être tranché au niveau national. Il entend les arguments développés par Monsieur GUYON mais la décision ne relève pas du niveau régional.

Il invite à réfléchir au-delà des chiffres et des résultats scolaires. Les MFR ont une compétence reconnue et indiscutable dans la remobilisation de jeunes en souffrance avec le système scolaire. C'est particulièrement vrai dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole dans lesquelles les jeunes reprennent de l'élan.

Est-il judicieux, en revanche, d'orienter des jeunes en difficultés scolaires dans des formations pour lesquelles le niveau d'exigence est élevé. Ces jeunes seraient confrontés ainsi à des situations qui ne favoriseraient pas leur épanouissement personnel.

Monsieur GAILLET insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une expérimentation : il ne faut pas orienter les jeunes vers l'échec.

Madame RICO considère l'originalité des MFR et le travail conduit auprès des jeunes qui y réalisent un parcours de réussite scolaire et personnelle. Elle mentionne la taille des structures, le concept, le type de prise en charge des jeunes, la relation à l'adulte, notamment.

Elle milite pour que des formations en alternance soient développées dans le service public.

Monsieur MAURIN remarque que la réussite des MFR tient beaucoup de l'implication des personnels.

Monsieur Jean-Michel BRIGEON considère que chacune des composantes de l'enseignement agricole s'applique à parfaire la prise en charge des jeunes. Il met en avant la vie sociale développée dans les internats et le dynamisme de la vie associative « dans les lycées classiques » qui favorisent aussi l'apprentissage de la citoyenneté et l'engagement personnel.

Monsieur GAILLET invite à voter les projets d'ouverture de formations initiales scolaires - formations professionnelles et technologiques - à la rentrée scolaire 2016 - retenus comme prioritaires pour l'enseignement agricole public et privé.

Pour l'enseignement agricole public - voie professionnelle :

- x ouverture d'une section de 2^{nde} Pro « Productions Végétales et Agro-équipement - EP3 Conduite des cultures » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro CGEA Cultures au LEGTA de Tours-Fondettes.
- x ouverture d'une classe de 2^{nde} Pro « Nature, Jardin, Paysage, Forêt - EP3 Travaux Paysagers » en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers - au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
- x ouverture d'une classe de CAPa Jardinier-Paysagiste au LEGTA de Châteauroux.

Pour l'enseignement agricole public - voie technologique :

- x ouverture d'un enseignement d'exploration « biotechnologie » en 2^{nde} Générale et Technologique au LEGTA de Chartres-La Saussaye.

Vote relatif au classement des priorités d'évolution des structures pédagogiques en formation initiale scolaire - formations professionnelles et technologiques - rentrée scolaire 2016 - pour l'enseignement agricole public.

Le vote est effectué à main levée.

Le résultat est le suivant :

Nb de votants	22	
Pour		13
Contre		0
Abstention		9
Ont refusé de prendre part au vote		2

Pour l'enseignement agricole privé :

- x ouverture d'une 2^{nde} Pro « Productions Végétales-Agroéquipement » - EP3 Agroéquipement en vue d'un Bac Pro Agroéquipement - à la MFR du Val de l'Indre à Sorigny.
- x augmentation du seuil CAPa SAPVER - Service d'aide aux personnes et de vente en milieu rural - à la MFR du Pithiverais.
- x ouverture section CAP Maintenance des matériels de parcs et jardins - au LHPP Notre Dame des Jardins à La Loupe.

Vote relatif au classement des priorités d'évolution des structures pédagogiques en formation initiale scolaire - formations professionnelles et technologiques - rentrée scolaire 2016 - pour l'enseignement agricole privé.

Le vote est effectué à main levée.

Le résultat est le suivant :

Nb de votants	22	
Pour		12
Contre		0
Abstention		10
Ont refusé de prendre part au vote		2

Madame RICO souhaite savoir si des difficultés ont fait jour pour les élections des représentants des parents d'élèves dans les instances locales.

Monsieur PEZZIN répond que - sauf une erreur de procédure administrative dans 2 établissements qui ont été corrigées - il n'y a pas eu de problèmes dans l'organisation et le déroulement des élections des représentants de parents d'élèves dans les instances locales des établissements d'enseignement agricole.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur GAILLET remercie les membres de leur participation et lève la séance à 17h35.

Orléans, le

12 JAN. 2016

Le Président,

Jean-Roch Gaillet

Le secrétaire de séance

André Thimonier

Le secrétaire de séance

Augustin Zeltz

